

ESS et société, Enjeux et débats

Intermédiaireur de contenus en économie sociale et solidaire

Le Parlement adopte le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire

Publié le 19 juin 2020 en accès grand public

Commentaire(s) :



↳ Economie Sociale et Solidaire
↳ Ce qui se passe hors de la France
↳ Afrique
↳ Tunisie



Vous en faites partie ?
Envoyez vos actualités et offres d'emploi, de stage, service civique ou de bénévolat.

- ↳ Assemblée des représentants du peuple (ARP)
- ↳ Initiatives de l'économie sociale et solidaire
- ↳ Promotion de l'économie sociale et solidaire
- ↳ Tunisie
- ↳ Union générale tunisienne du travail (UGTT)

Libérez ce contenu... Devenez El liberator !

Avec 131 voix favorables, 0 objection, et une seule abstention, le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) a été adopté hier soir, mercredi 17 juin 2020, par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Un pas important sur la voie du développement inclusif.

Présenté au Parlement en 2015 par l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et retenu par le plan de développement (2016 – 2020), ce projet de loi vise à concilier l'activité économique et l'équité sociale, notamment en consacrant une coexistence équitable, sur le marché, des secteurs public, privé et tiers-secteur (celui de l'ESS), et ce, sous l'autorité régulatrice de l'Etat.

L'objectif étant de répondre aux besoins des catégories défavorisées et marginalisées de la population, à l'instar des habitants des zones isolées de l'intérieur, ou encore des diplômés privés d'emplois, en leur permettant de s'associer dans des coopératives, des mutuelles ou des groupements de développement, afin de créer leurs propres emplois.

Source : [Journal de Tunisie du 17/06/20 par Wass](#)